

Mise en place d'un engagement volontaire en Service Civique

DG Ressources Humaines
21-0741

Mesdames, Messieurs,

Le service civique a été instauré par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 et ses décrets d'application n°2010-485 ; n°2010-1032 ; n°2011-1009. Cet engagement volontaire s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap), sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou d'une personne morale de droit public, afin d'accomplir une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines ciblés par le dispositif solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Le service civique a pour objectif de mobiliser des jeunes sur des missions utiles à la société, au service de l'intérêt général.

Dans le cadre des missions de la Direction Générale des Solidarités, l'engagement volontaire en service civique trouve tout son sens, aussi bien à destination des seniors, des personnes en situation de handicap que de tous les habitants de Toulouse :

1 - Dispositif « Allô seniors »

Suite à la mise en place du dispositif « Allô seniors » en octobre 2016, une convention a été signée avec l'association Unis-Cité pour recruter 6 jeunes volontaires en service civique, afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées en facilitant leur quotidien et le rapprochement entre générations.

La Mairie de Toulouse a repris en gestion directe le suivi de ces jeunes en service civique recrutés pour ce besoin spécifique depuis septembre 2017. En 2020, le service a proposé d'augmenter le nombre d'accueil pour recevoir jusqu'à 8 volontaires par session. Pour permettre une continuité du service civique destiné aux personnes âgées, la direction souhaite accueillir les nouveaux volontaires le dernier mois des contrats de la session précédente. La prochaine session commencera à partir du 1^{er} mai 2022.

2 - Mission « Accompagnement du public de l'espace social du Grand Ramier »

L'espace social du Grand Ramier est un établissement proposant des prestations d'actions sociales en nature (repas, point d'eau) ainsi qu'une domiciliation postale gérée par la Croix Rouge. Le nombre de personnes sollicitant la domiciliation s'élève à 4000 usagers à ce jour. Ces deux activités connaissent une très forte augmentation en termes de fréquentation ; il apparaît pertinent de proposer une nouvelle action complémentaire axée autour du « lien social ».

L'action d'un jeune volontaire en service civique visera à améliorer l'accueil et le lien avec les publics accueillis en vue de mieux les orienter au sein de l'établissement qui dispose par ailleurs d'un accueil social, d'un restaurant et d'un point d'eau/laverie. Les actions menées permettront de créer du lien inter-partenaire, d'accompagner les bénéficiaires vers l'autonomie et de faciliter les échanges entre les usagers.

3 - Mission « Ambassadeurs de l'accessibilité »

Le Domaine Handicap et Accessibilité souhaite accueillir 4 jeunes volontaires qui seront chargés de sensibiliser et d'accompagner les gestionnaires d'établissement recevant du public pour :

- expliquer l'accessibilité,
- faire connaître les aides possibles,
- informer sur la nouvelle obligation de registre d'accessibilité et l'application Acceslibre qui peut remplacer le registre,
- faire connaître les comportements adaptés pour accueillir les clients et usagers handicapés.

4 - Projet porté par la Mission Égalité Diversités

La Mission Égalité Diversités souhaite recevoir 1 volontaire pour participer à la mise en œuvre des actions menées en faveur des publics en matière d'égalité femmes-hommes, de lutte contre les discriminations et promotion des droits humains. Le volontaire en service civique favorisera l'information concernant les événements de la Mission Égalité Diversités, notamment : journée de lutte contre les violences à l'égard des femmes, journée mondiale contre le sida, journée nationale de la laïcité, journée internationale des droits humains, journée internationale des droits des femmes, journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, journée mondiale des diversités culturelles et toutes les actions d'information et de sensibilisation portées par la Mission égalité diversités.

5 - Mission « Point Info – Allô Handicap »

La Direction de l'Animation Socioculturelle a pour projet l'accueil de 3 jeunes volontaires pour participer à la création d'un Point Info en faveur des personnes en situation de handicap.

La Mairie de Toulouse a renouvelé son agrément au mois de juillet 2020 pour une durée de trois ans. Ainsi, la Mairie de Toulouse va solliciter un avenant pour chaque projet d'accueil présenté ci-dessus pour l'année 2022 auprès de la direction départementale de la cohésion sociale.

Sous couvert de ces avenants, la Mairie de Toulouse prévoit de recruter 30 jeunes pour une durée de 8 mois (2 sessions de 8 volontaires pour le dispositif Allô Seniors, 2 sessions d'un volontaire pour la mission « accompagnement du public de l'Espace Social du Grand Ramier », 2 sessions de 4 volontaires pour le Domaine Handicap et Accessibilité, 1 pour la Mission Égalité Diversités, 3 volontaires pour la Direction de l'Action Socioculturelle), sur la période de janvier à décembre 2022.

Un projet précisant les modalités d'accueil, de tutorat et de formation sera également établi par toutes les directions concernées par le projet d'accueil de volontaires de la Direction Générale des Solidarités.

Les volontaires seront indemnisés à hauteur de 580,62 € nets mensuels, dont 473,04 € seront pris en charge par l'État et 107,58 € par la Mairie de Toulouse. Le montant de cette indemnisation est basée sur les textes réglementaires, et est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution de la législation.

Les volontaires du dispositif « Allô seniors » et de la mission « Accompagnement du public de l'Espace Social du Grand Ramier » bénéficieront de prestations en nature pour les repas (accès aux restaurants seniors de la Mairie ou au restaurant social), et se verront attribuer des vêtements de travail.

Si tel est votre avis, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à instruire des demandes d'avenant au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique, auprès de la direction départementale de la cohésion sociale.

Article 2 : Le Conseil Municipal donne son accord au principe d'accueil de 30 jeunes en service civique volontaire, à compter du mois de janvier 2022, auprès de la Direction Générale des Solidarités, dans le cadre du dispositif Allô seniors, de la mission à l'Espace Social du Grand Ramier, « des ambassadeurs de l'accessibilité », de la mission portée par la Mission Égalité Diversités, de la mission « Point Info – Allô Handicap ».

Article 3 : La Mairie de Toulouse s'engage à dégager les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la qualité de l'accueil de ces volontaires et à la mise en œuvre des missions confiées.

Article 4 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent au service civique.

Article 5 : Cette délibération crée un engagement financier de 23 240 € prévu au chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés.

Délibération du Conseil Municipal
publiée par affichage en Mairie le
reçue à la Préfecture le
publiée au RAA le

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTÉES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,**

**Pour le Maire,
Le Conseiller Délégué**

Henri DE LAGOUTINE